

Le conseil municipal s'est réuni le **lundi 28 juin 2021** à 19 heures à la salle des fêtes (Place Lord Mountbatten) sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moul-Chicheboville.

Etaient présents :

Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Éric LECHELLIER, M. Benoît LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Sophie PALLU, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, Mme Céline ROQUET, Mme Fabienne ROYER-COCAIN, Mme Sylvie SALLÉ, M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

M. Alexandre DUBOST (pouvoir à Mme Lucie CLÉMENT), M. Thierry LECOQ (pouvoir à M. Matthieu PICHON), Mme Isabelle NÉZET (pouvoir à Mme Catherine GATEY) et M. Jean-François SAVIN (pouvoir à M. Daniel BUISSON).

Mme Christel POIROT et M. Matthieu PICHON ont été désignés secrétaires de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du conseil municipal de Moul-Chicheboville en vigueur, le conseil municipal approuve à la majorité (18 voix pour et 4 voix contre) le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021.

Arrivée de M. François-Xavier MACÉ

De même, le conseil municipal approuve à la majorité (19 voix pour et 4 voix contre) le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021.

DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le conseil municipal est amené à compléter la délibération du 21 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal à Madame la Maire, notamment en ce qui concerne ses actions en justice. Pour éviter d'avoir à prendre une délibération pour chaque affaire, le conseil municipal donne délégation au maire pour représenter la commune, il confère ainsi un caractère permanent à son autorisation. Le conseil peut mettre fin à sa délégation à tout moment.

.....**Adopté à la majorité (18 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention)**

GARAGES COMMUNAUX : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 22 JANVIER 2005

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de rapporter la délibération du 22 janvier 2005 relative à la mise à disposition gratuite des 8 garages communaux à la gendarmerie. Un bail officiel de location, à titre gratuit, sera conclu avec la gendarmerie.

..... **Adopté à l'unanimité**

CUISINE CENTRALE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur Daniel BUISSON présente le projet relatif à la création d'une cuisine centrale pour la fourniture des repas scolaires. Il rappelle que la commune est propriétaire d'un ancien bâtiment agricole situé route de Saint-Pierre-sur-Dives. L'acquisition de ce bâtiment avait été effectué pour y installer les services techniques communaux.

Le conseil municipal décide de lancer une consultation d'un maître d'œuvre pour vérifier la possibilité et la compatibilité de l'aménagement d'une cuisine centrale pour les écoles, dans ce bâtiment.

..... **Adopté à l'unanimité ou à majorité (18 voix pour et 5 abstentions)**

CHAPELLE DE BÉNEAUVILLE : ACHAT D'UN BOITIER GEOMAGNETIQUE

La chapelle de Béneauville souffre de problèmes d'humidité. Afin de ne pas créer de désordre sur l'édifice, il convient, préventivement, d'installer un boîtier « centrale d'assèchement géomagnétique » et de mettre en œuvre un drain sur tout le pourtour de la chapelle. L'achat et les travaux se feront en collaboration avec l'Association de sauvegarde de la Chapelle, la part communale sera de 20 % du devis, soit 2 250 € sur un total de 11 252,48 € HT, le reste étant pris en charge par le département (50 % soit 5 626 €) et par le fond de collecte de la fondation du patrimoine (30 % soit 3 376 €).

..... **Adopté à l'unanimité**

BIBLIOTHEQUE : SUBVENTION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Dans le cadre du dispositif mis en place par le ministère de la Culture en 2020 visant à permettre aux bibliothèques de consolider les acquisitions de collections imprimées et de prendre en charge les budgets supplémentaires consacrés aux ressources numériques engendrés par le confinement (dispositif reconduit en 2021), le conseil municipal sollicite auprès du Centre National du Livre une subvention.

..... **Adopté à l'unanimité**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame la mairesse ayant invité les membres du conseil municipal, par ailleurs représentants d'associations communales, de se retirer de la salle pour ne prendre part, ni aux débats, ni aux votes, le conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux trois associations suivantes : l'APE Vents et Marais pour un montant de 1000 €, l'Association de sauvegarde de l'église Saint Martin pour un montant de 1000 € et le Muance FC pour un montant de 10 000 € de fonctionnement et 2000 € pour la réalisation de projets.

..... **Adopté à la majorité (12 voix pour et 1 abstention)**

TARIFICATION CANTINE ET GARDERIE

Le conseil municipal décide de revaloriser les tarifs de la cantine et de la garderie à partir de la rentrée scolaire de septembre prochain, après avis de la commission scolaire et du conseil d'école, comme suit :

Pour les enseignants, le tarif passe à 4,50 €.

Pour les enfants, les tarifs suivent les trois strates du quotient familial déjà appliqués pour la Ruche :

- Pour la cantine : prix du repas à 3,30 € progressif à 3,40 € et 3,50 €.

- Pour la garderie : 1 € progressif à 1,50 € et 2 € le matin et 1 € progressif à 1,50 € et 2 € pour le soir. Pour le second enfant : 0,75 € / 1 € / 1,50 €, gratuit pour le troisième.

Cette augmentation permettra à la collectivité de financer des projets pour le bien-être des enfants, tels que, la construction d'une cuisine centrale, la mise en place d'une aide aux devoirs sur Moulton et la pérennisation du non-brassage des maternelles lors des temps de garderie qui nécessite du personnel supplémentaire.

Pour les parents qui fournissent les repas de leurs enfants : une participation d'1 € par jour pour les divers frais engagés (vaisselle, personnels).

..... **Adopté à la majorité (19 voix pour et 4 voix contre)**

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT

Le conseil municipal approuve l'avancement de grade d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude des adjoints administratifs principaux de 2nde classe et modifie son poste en conséquence.

..... **Adopté à la majorité (20 voix pour et 3 abstentions)**

PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE

Le conseil municipal décide de lancer la procédure de bien sans maître sur la parcelle 158 AE 69 des Marais Natura 2000.

..... **Adopté à l'unanimité**

ZI LA BATAILLE

En complément de la délibération du conseil municipal n° 2021-04-14-24 décidant la vente du lot n° 5 du lotissement artisanal de La Bataille, il est approuvé la vente de cette parcelle à la SCI ECM.

..... **Adopté à la majorité (19 voix pour et 4 abstentions)**

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DANS LE CADRE DE LA COMPENSATION AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de donner un accord de principe sur la convention présentée pour la consignation des sommes prévues pour la compensation collective agricole dans le cadre de l'autorisation environnementale sur la zone 1AU du PLU et autorise Madame la Maire à signer la convention une fois l'autorisation environnementale acceptée par les services de l'Etat.

.....**Adopté à la majorité (22 voix pour et 1 abstention)**

TERRAIN MICHEL VICTOIRE

Le conseil municipal approuve l'acquisition du terrain cadastré A 112 d'une contenance de 1410 m² au prix de 1400 €, appartenant à feu Monsieur Michel VICTOIRE.

..... **Adopté à l'unanimité**

ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE VALAMBRAY

A la suite de l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2021 pour un projet de parc éolien sur les communes de Valambray et Mézidon Vallée d'Auge, les communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet d'implantation doivent être consultées.

Le projet, constitué de 5 nouvelles éoliennes, situé sur le plateau de Fierville, implanté sur les communes de Valambray et de Mézidon Vallée d'Auge, complète le parc déjà présent depuis 2009. La société demanderesse est la société PE des Portes du Pays d'Auge dont le siège est situé boulevard Haussmann à Paris. La société en charge de l'exploitation sera Kallista Energy.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet d'implantation du parc éolien de Valambray.

..... **Adopté à l'unanimité**

TABLEAU DES VOIRIES COMMUNALES

Les communes historiques de Moul et de Chicheboville avaient, chacune, procédé à l'élaboration de leur tableau de voies communales. Il convient désormais de créer un tableau des voies communales de Moul-Chicheboville.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau des voiries communales ainsi présenté.

..... **Adopté à l'unanimité**

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

A la suite d'une demande de la nouvelle trésorerie, il est convenu que la convention de groupement de commande avec la communauté de communes Val ès dunes soit revue. Désormais, la CDC paiera l'intégralité des travaux et refacturera, à chaque collectivité, sa part communale.

..... **Adopté à l'unanimité**

Fin de séance : 20 h 39

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE : DATE A DEFINIR

Fait à Moulton-Chicheboville, le 5 juillet 2021

Matthieu PICHON
Secrétaire de séance

François-Xavier MACÉ
Secrétaire de séance
(pour le point concernant l'attribution
de subventions aux associations)



Christel POIROT
Secrétaire de séance

Coralie ARRUEGO
Maire de Moulton-Chicheboville



